

Ecole

Nom :	Ecole européenne de chimie, polymères et matériaux de Strasbourg
Sigle :	ECPM
Type :	Public
Académie :	Strasbourg
Sites de l'école :	Strasbourg

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admission, droits d'inscription, etc.) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

Suivi des accréditations précédentes

Avis n° 2023/02

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie HP (Hors périodique, renouvellement d'accréditation) :
Ingénieur diplômé de l'École européenne de chimie, polymères et matériaux de Strasbourg de l'université de Strasbourg, spécialité écologie industrielle des matériaux polymères, en formation initiale sous statut d'apprenti

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par Ecole européenne de chimie, polymères et matériaux de Strasbourg ;
- Vu le rapport établi par Fernando LEAL-CALDERON (membre de la CTI, rapporteur principal), Jean LE QUENVEN (expert), Mohammed BOUBOU (expert international), Fanette SAURY (experte élève), présenté en assemblée plénière de la CTI le 10 mars 2026 ;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement d'accréditation de l'école pour délivrer le titre suivant	Voie de formation	A compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'École européenne de chimie, polymères et matériaux de Strasbourg de l'université de Strasbourg, spécialité écologie industrielle des matériaux polymères, sur le site de Strasbourg	Formation initiale sous statut d'apprenti	2026	2027-2028	restreinte

L'école propose un cycle préparatoire.

Cet avis s'accompagne des recommandations suivantes :

Pour l'Université

-Dans le cadre du dialogue sur les objectifs et les moyens avec la tutelle universitaire, conduire une réflexion stratégique sur les conditions et les ressources nécessaires au développement et à la pérennisation de la formation ChemPLast.

Pour l'école

-Assurer l'évaluation de la totalité des enseignements dispensés.

Pour la FISA "écologie industrielle des matériaux polymères"

- Analyser l'origine du déficit de contrats d'apprentissage en 2025 et renforcer la communication sur la formation ChemPlast auprès des entreprises ;
- Améliorer le dialogue entre les représentants des élèves ingénieurs et la direction des études de l'école ;
- Améliorer l'information relative à la mobilité internationale auprès des élèves et des entreprises.

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 10/03/2026

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 14/04/2026

Signé électroniquement par
la Présidente
Claire PEYRATOUT

